

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 SG 38** Subventions (27 300 euros) à 5 associations pour le financement de 6 projets organisés dans le cadre du programme d'accompagnement de la coupe du monde féminine de football 2019 (Appel à projets « Temps Additionn'Elles »).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de 6 subventions à 5 associations issues de l'appel à projets « Temps Additionn'Elles » organisé dans le cadre du programme d'accompagnement de la coupe du monde féminine de football 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François Martins au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association « TATANE » pour le projet « la Maison Tatane Spécial Foot Féminin @ La Villette 19<sup>ème</sup> ».

Article 2 : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association « TATANE » pour le projet « Tatane : Femmes de Foot de Belleville ».

Article 3 : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au Comité de Paris - FSGT pour le projet « FSGT : Foot et Equimixte en mixité totale et réelle ».

Article 4 : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 4 000 euros au PAEC pour le projet « PAEC : Tournois de football féminin sur les Portes du vingtième ».

Article 5 : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 7 800 euros à l'organisation internationale Futebol Da Força pour le projet « Futebol Da Força : création d'un réseau de jeunes femmes leaders ».

Article 6 : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association « Les Enfants de la Goutte d'Or » (EGDO) pour le projet « Création section Futsal Féminin au club EGDO, 100 filles en trois ans ».

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement des 6 subventions d'un montant total de 27 300 euros.

Article 8 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, ou des années suivantes, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**